

## *La décision du tribunal administratif annule la révocation*

# Yann est réintégré !

Cela fait plus de 2 ans que notre camarade Yann Le Merrer a été révoqué par La Poste. C'était la première fois depuis 1953 qu'un fonctionnaire tombait sous le coup d'une révocation en raison de son activité syndicale. Aujourd'hui la justice lui donne raison, en même temps qu'elle donne raison à toutes celles et ceux qui dénoncent l'iniquité de la décision de La Poste et son acharnement contre les militant-es qui combattent sa politique.

La tribunal administratif de Cergy-Pontoise vient de rendre sa décision. Cette dernière annule purement et simplement la révocation, et le tribunal enjoint La Poste de réintégrer Yann dans ses fonctions, ce dans un délai d'un mois.

Cela confirme ce que nous dénonçons depuis des années. La Poste est une véritable zone de non-droit, dans laquelle le droit syndical est constamment foulé aux pieds. Ses dirigeants, dont on ne peut pas dire que c'est l'honnêteté qui les étouffe, n'ont de cesse de caractériser le syndicalisme que portent les militant-es de SUD PTT comme illégitime. Ce sont pourtant eux qui sont non seulement illégitimes, mais dans l'illégalité.

Outre la décision, les attendus du jugement confirment là-aussi ce que nous ne cessons d'affirmer. Venir dans un établissement, s'adresser à ses collègues dans le cadre de prises de paroles, défendre ses orientations ou expliquer pourquoi on est en grève, tout cela relève de l'activité normale de militant-es. Ce n'est pas du "terrorisme", c'est tout simplement du syndicalisme. La récente décision de l'Inspection du Travail refusant le licenciement de Gaël Quirante, autre militant de SUD Poste 92, est d'ailleurs fondée sur les mêmes motifs.

La Poste a lancé il y a plusieurs mois des négociations sur le droit syndical, négociations qui d'ailleurs sont pour l'instant restées dans le sable. La fédération SUD PTT exige que La Poste mette sans plus attendre ses textes réglementaires en adéquation avec le droit et les différentes jurisprudences, pour qu'enfin cesse le harcèlement permanent vis-à-vis des militant-es qui ne font que remplir le mandat que leur ont confié leurs collègues.

Paris le 23 mai 2017